

MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

1155

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil municipal d'Issoudun,
tenue le **4 octobre 2021** à 19 heures 30.

Sont présents :	Monsieur Marco Julien	Conseiller no 1
	Monsieur René Bergeron	Conseiller no 2
	Monsieur Bertrand Le Grand	Conseiller no 3
	Monsieur Gaston L'Heureux	Conseiller no 4
	Monsieur Fernand Brousseau	Conseiller no 5
	Monsieur Jean-François Messier	Conseiller no 6

Est absent :

ET TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence de Madame Annie Thériault, mairesse.

Est également présent, Monsieur Mathieu Roy, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité.

1. MOT DE BIENVENUE

Madame la mairesse souhaite la bienvenue à tous.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2021-10-151

1. Mot de bienvenue
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Présentation et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2021 et de la séance extraordinaire du 27 septembre 2021
4. Rapport des comités de travail
5. Présentation et adoption des comptes payés – Septembre 2021

Affaires courantes

6. Demande d'appui financier / Croix-Rouge Canadienne
7. Motion de remerciements / Cercle des Fermières
8. Résolution d'appui faisant du 19 novembre 2021 la journée de sensibilisation au cancer de la prostate

Administration

9. Adoption du calendrier des séances du conseil de 2022
10. Adoption du Règlement 2021-04 modifiant le Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et propriétés 2019-06
11. Avis de motion 2021-05
12. Adoption du projet de Règlement 2021-05 modifiant le Règlement 2019-11 sur la tarification des biens et des services municipaux
13. Appropriation de surplus / Équilibrage du rôle d'évaluation 2022-2023-2024 / MRC de Lotbinière
14. Appropriation de surplus / Dépenses supplémentaires pour les travaux de rénovation au centre communautaire / Construction SSL inc.
15. Résolution portant sur le droit supplétif / Loi concernant les droits sur les mutations immobilières

Aménagement du territoire

16. Demande de permis / 259 rue Principale
17. Demande de permis / 11 rue Brousseau
18. Demande de modification de la limite municipale concernant les lots 3 591 175-A, 3 591 175-B, 3 856 340-A et 3 856 340-B

Travaux publics

19. Octroi de mandat / Réalisation de plans et devis pour la réfection du rang de la Plaine / MRC de Lotbinière

MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

1156

20. Appropriation de surplus / Changements de luminaires extérieurs et intérieurs au DEL / Normand Côté entrepreneur électricien inc.

Sécurité publique

21. Octroi de contrat pour l'installation de caméras de surveillance et le remplacement des détecteurs de fumée défectueux / Services de sécurité ADT Canada inc.

Loisirs, culture et famille

22. Adoption de la politique et du plan d'action MADA-Famille
23. Divers
- 23.1. Offre d'achat / Terrain #22 du parc industriel / Gestion CAGC inc.
- 23.2. Offre d'achat / Terrains #3-4-18-19 du parc industriel / Récupération Delisle inc.
24. Période de questions
25. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur René Bergeron et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 octobre 2021.

3. PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 7 SEPTEMBRE ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 SEPTEMBRE 2021

RÉSOLUTION 2021-10-152

Il est proposé par Monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 7 septembre 2021 et de la séance extraordinaire du 27 septembre 2021.

4. RAPPORT DES COMITÉS DE TRAVAIL

4.1 Comité service incendie en commun

Le service incendie en commun a fait réaliser un diagnostic complet par le sous-traitant Aréo-Feu Hydraulique Chauveau. Les réparations nécessaires pour la remise en service du camion échelle est d'un montant de 1622\$ avant taxes. Au cours du diagnostic, l'entreprise a aussi suggérer de réparer la perte d'huile par la tête des cylindres pour un montant de 1044,48\$ avant taxes. Les deux dépenses ont été autorisés par le comité.

4.2 Comité de pilotage MADA-Famille

Le comité s'est réuni le jeudi 23 septembre 2021 pour finaliser la politique et le plan d'action à adopter au cours de la séance. Après l'adoption des documents, le comité aura pour mandat de faire le suivi de la mise en œuvre du plan d'action et se réunira entre deux et trois fois par année. D'ailleurs, il manque un membre citoyen au comité, si vous connaissez une personne qui désireraient s'impliquer.

4.3 Comité de liaison

Le comité de liaison de motocross s'est déplacé sur le site de motocross suite à la demande lors de la dernière réunion du comité. La visite a eu lieu le 13 septembre 2021 en soirée. D'une durée approximative de 1h30 en compagnie du propriétaire des lieux, les participants ont eu la chance de constater les aménagements réalisés sur le terrain, autant ceux permettant la réduction de la pollution sonore (murs) que les aménagements complémentaires à l'activité de motocross du site. Les participants ont bien apprécié et s'est joint aux membres du comité présents deux conseillers municipaux invités pour l'occasion.

5. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES PAYÉS – SEPTEMBRE 2021

**MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

1157

RÉSOLUTION 2021-10-153

ATTENDU QUE le directeur général a déposé et présenté les comptes payés du mois de septembre 2021;

ATTENDU QUE la liste des dépenses présentée comprend notamment la totalité des dépenses réalisées par le Règlement 2018-11 concernant la délégation de pouvoir de dépenser;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter les comptes payés mentionnés se résumant ainsi :

Sous-total des dépenses	92 611. ⁰⁹ \$
Rémunération nette (employés et élus)	12 810. ⁴² \$
Total dépenses	105 421.⁵¹ \$

6. DEMANDE D'APPUI FINANCIER / CROIX-ROUGE CANADIENNE

RÉSOLUTION 2021-10-154

ATTENDU QUE la Croix-Rouge Canadienne, division Québec vient en aide aux gens suite à un sinistre;

ATTENDU QUE l'organisme sollicite la Municipalité pour les soutenir financièrement afin qu'il puisse poursuivre leurs opérations;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents de soutenir financièrement la Croix-Rouge Canadienne à la hauteur de 75,00\$ pour l'année 2021.

7. MOTION DE REMERCIEMENTS / CERCLE DES FERMIERES

Il est proposé par Monsieur Gaston l'Heureux et résolu à l'unanimité des membres présents de remercier Mme Marie-Anne Cayer pour ses 75 ans en tant que membre du Cercle des Fermières d'Issoudun, soit depuis sa fondation par sa mère le 28 mai 1946, et Mme Marie-Paule Couture pour ses années d'implication au sein du Cercle.

8. RÉSOLUTION D'APPUI FAISANT DU 19 NOVEMBRE 2021 LA JOURNÉE DE SENSIBILISATION AU CANCER DE LA PROSTATE

RÉSOLUTION 2021-10-155

ATTENDU QU'annuellement 4 300 Québécois recevront un diagnostic de cancer de la prostate et qu'environ 890 mourront de cette maladie;

ATTENDU QUE 12 Québécois par jour recevront un diagnostic du cancer de la prostate;

ATTENDU QUE Procare est un organisme de bienfaisance dans la lutte contre le cancer de la prostate, qu'il sensibilise, soutient et informe les personnes concernées par cette maladie, il promeut et contribue au financement de la recherche de classe mondiale;

ATTENDU l'importance de sensibiliser la population de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun au dépistage du cancer de la prostate;

ATTENDU QUE la campagne de financement « Noeuvembre » de Procare offre l'occasion de porter le nœud papillon pendant tout le mois de novembre, et plus particulièrement la journée du 19 novembre;

MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

1158

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents de déclarer le 19 novembre comme « La Journée de la sensibilisation au cancer de la prostate Noeudvembre ».

9. ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL DE 2022

RÉSOLUTION 2021-10-156

ATTENDU QUE le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

ATTENDU QUE le conseil municipal tiendra ses séances ordinaires du conseil à la grande salle située au 268 rue Principale à 19h30;

ATTENDU le calendrier suivant :

10 janvier 2022	7 mars 2022	8 août 2022
2 mai 2022	4 avril 2022	3 octobre 2022
6 septembre 2022	6 juin 2022	7 novembre 2022
7 février 2022	4 juillet 2022	5 décembre 2022

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Fernand Brousseau et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le calendrier des séances du conseil 2022 tel que présenté.

10. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2019-06 HARMONISÉ SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNE ET PROPRIÉTÉS (RHSPPPP)

RÉSOLUTION 2021-10-157

ATTENDU QUE le Règlement 2019-06 intitulé *Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés* (RHSPPPP) a été adopté à la séance du 1^{er} avril 2019;

ATTENDU QUE la Municipalité a soulevé une problématique de stationnement sur voie publique dans le village;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite modifier l'annexe P du Règlement qui liste les lieux de stationnements interdits afin de contrer ce problème devenant récurrent;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil du 7 septembre 2021;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil du 7 septembre 2021;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Bertrand Le Grand et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le Règlement 2021-04 modifiant le Règlement 2019-06 RHSPPPP et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

L'annexe D « Panneaux d'arrêt » est modifié par l'ajout suivant :

« Rue des Trembles, direction Ouest, au coin de la rue Jobin»

ARTICLE 2

MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

1159

La section « Limite de vitesse 30 km/h » de l'Annexe K est modifié par l'ajout suivant :

« Rue Brousseau.
Rue Cayer. »

ARTICLE 3

Le premier paragraphe de l'Annexe P dans la section « Stationnements interdits » est modifié par l'ajout suivant :

« Le stationnement est interdit en tout temps dans toute la zone entre le garage municipal, le terrain de baseball et la patinoire. »

ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun le 4 octobre 2021.

Annie Thériault
Mairesse

Mathieu Roy
Directeur général et secrétaire-trésorier

11. AVIS DE MOTION 2021-05

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur Jean-François Messier que lors d'une prochaine séance du conseil, le Règlement 2021-05 modifiant le règlement 2019-11 sur la tarification des biens et services municipaux sera adopté.

12. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2021-05 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2019-11 SUR LA TARIFICATION DES BIENS ET DES SERVICES MUNICIPAUX

RÉSOLUTION 2021-10-158

ATTENDU QUE la Municipalité peut prévoir que tout ou partie de ses biens, services ou activités soient financés au moyen d'un mode de tarification en vertu de l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le Règlement 2019-11 lors de la séance du 2 mars 2020;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite apporter des modifications à certaines tarifications pour refléter le coût réel des biens et services;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Gaston l'Heureux et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le projet de règlement 2021-05 et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le tableau de l'annexe est modifié et remplacé par le suivant en annexe.

MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN

1160

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

ARTICLE 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun le 4 octobre 2021.

Annie Thériault
Mairesse

Mathieu Roy
Directeur général et secrétaire-trésorier

**MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

1161

ANNEXE

BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS	PRIX ET SPÉCIFICITÉS
Administration¹	
Photocopies	0,40\$ / page en noir et blanc 0,50\$ / page en couleur
Certificat de documentation	5,00\$
Chèque sans provision	25,00\$
Confirmation d'évaluation et de taxes	Gratuit pour résidents et 5,00\$ pour entreprises
Rapport d'évènement ou d'accident	16,25\$
Rapport financier	3,25\$
Plan général des rues ou tout autre plan	4,00\$
Copie d'un extrait du rôle d'évaluation	0,48\$ / unité d'évaluation
Copie d'un règlement municipal	0,40\$ / par page, maximum 35,00\$
Reproduction de la liste des contribuables, citoyens, électeurs ou personnes habiles à voter	0,01\$ / nom
Page dactylographiée ou manuscrite	4,00\$ / page
Publicité pour le journal municipal *Les prix sont doublés pour les non-résidents de la Municipalité*	15,00\$* / carte d'affaire 20,00\$* / quart de page (1/4) 25,00\$* / demi-page (1/2) 40,00\$* / page complète
Livre du centenaire de la Municipalité	25,00\$
Voirie	
Bacs de vidange et de recyclage	130,00\$
Bac de compost	30,00\$
Bac récupérateur d'eau de pluie	30,00\$
Pancarte indicateur de puits	45,00\$
Domage causé à la propriété de la municipalité	Coûts réels + 15% de frais d'administration
Perte ou détérioration de matériel	Coûts réels + 15% de frais d'administration
Location	
Salle communautaire *note1*	200,00\$
Chalet des loisirs *note1*	100,00\$
Gazébo *note1*	100,00\$
Tables et chaises	Gratuit
Échafauds	Gratuit
Autres	
Licence pour chien	10,00\$ / année
Remplacement d'une licence pour chien	10,00\$
Licence pour chien-guide	Gratuit
Frais de capture et de pension d'animal errant	20,00\$ / jour
Permis de brûlage	Gratuit
Demande d'inclusion ou d'exclusion à la CPTAQ	200,00\$

Note1 : Les rabais suivants sont offerts pour les locations récurrentes sur la même année civile :

- 5 à 9 réservations = 10% de rabais;
- 10 à 14 réservations = 20% de rabais;
- 15 à 19 réservations = 30% de rabais;
- 20 réservations et plus = 50% de rabais

¹ Pour les éléments concernés, les tarifs sont ceux inscrits dans le *Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels.*

**MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

1162

13. APPROPRIATION DE SURPLUS / ÉQUILIBRATION DU RÔLE D'ÉVALUATION 2022-2023-2024 / MRC DE LOTBINIÈRE

RÉSOLUTION 2021-10-159

ATTENDU QUE le service d'évaluation foncière de la MRC de Lotbinière a procédé à un exercice d'équilibrage du rôle d'évaluation pour la période couvrant 2022-2023-2024;

ATTENDU QUE le travail exécuté dans le cadre de ce mandat n'est pas couvert par les frais de quote-part;

ATTENDU QUE la facture pour cet exercice s'élève à un montant de 12 215,06\$ avant taxes applicables;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement de 12 215,06\$ avant taxes applicables à même le surplus cumulé réservé à cette fin.

14. APPROPRIATION DE SURPLUS / DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION AU CENTRE COMMUNAUTAIRE / CONSTRUCTION SSL INC.

RÉSOLUTION 2021-10-160

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un contrat de rénovation au centre communautaire à Construction SSL inc. lors de la séance ordinaire du conseil du 5 juillet 2020;

ATTENDU QUE le projet initial prévoyait une dépense de 29 121,25\$ avant taxes applicables;

ATTENDU QUE dans la précédente résolution, la subvention d'Hydro-Québec d'un montant minimale de 2 718,00\$ avait été soustrait;

ATTENDU QUE la facture finale est d'un montant de 37 087,31\$ avant taxes applicables;

ATTENDU QUE la majorité, voire la totalité, des travaux est admissible au programme d'aide financière PRABAM annoncé par le gouvernement du Québec d'un montant de 75 000\$;

ATTENDU QUE la Municipalité doit initialement déboursier les frais et en faire la demande de remboursement après au programme;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement de 37 087,31\$ avant taxes applicables à même le surplus cumulé et de faire la demande de remboursement au programme PRABAM sur tous les travaux admissibles.

15. RÉSOLUTION PORTANT SUR LE DROIT SUPPLÉTIF / LOI CONCERNANT LES DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES

RÉSOLUTION 2021-10-161

ATTENDU QUE la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières prévoit que toute municipalité doit percevoir un droit sur le transfert de tout immeuble situé sur son territoire calculé en fonction de la base d'imposition établie par cette loi;

ATTENDU QUE cette loi prévoit des exonérations ayant pour effet de priver la municipalité du paiement de ce droit;

ATTENDU QUE l'article 20.1 de la Loi autorise la municipalité à prévoir, par résolution, qu'un droit supplétif devra, dans ces cas, lui être payé;

ATTENDU QU'il est opportun pour la Municipalité de se prévaloir de ce droit sous certaines conditions;

**MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

1163

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Bertrand Le Grand et résolu à l'unanimité des membres présents :

- Qu'un droit supplétif au droit de mutation doit être payé à la Municipalité dans tous les cas où survient le transfert d'un immeuble situé sur son territoire et où une exonération la prive du paiement du droit de mutation à l'égard de ce transfert, au montant et modalités d'application prévus à la Loi;
- Que le droit supplétif n'a pas à être payé lorsque l'exonération est prévue aux paragraphes a), d), d.1) et e) du premier alinéa de l'article 20 de la Loi;

16. DEMANDE DE PERMIS / 259 RUE PRINCIPALE

RÉSOLUTION 2021-10-162

ATTENDU QUE les propriétaires du 259 rue Principale ont déposé une demande de permis à la Municipalité qui est visée par le règlement PIIA;

ATTENDU QUE le projet consiste à réaliser des travaux extérieurs sur le bâtiment principal et sur un bâtiment complémentaire comprenant entre-autres la pose d'un garde-corps et de fermer le dessous de la galerie avant;

ATTENDU QUE le CCU a fait l'analyse du dossier que voici :

- Les travaux vont améliorer l'aspect visuelle de la propriété;
- Aucune nuisance est à prévoir au voisinage;

ATTENDU QUE le CCU recommande au Conseil d'autoriser la demande de permis tel que déposée;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur René Bergeron et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la demande de permis tel que déposée pour le 259 rue Principale.

17. DEMANDE DE PERMIS / 11 RUE BROUSSEAU

RÉSOLUTION 2021-10-163

ATTENDU QUE les propriétaires du 11 rue Brousseau ont déposé une demande de permis à la Municipalité qui est visée par le règlement PIIA;

ATTENDU QUE le projet consiste à installer un cabanon;

ATTENDU QUE le CCU a fait l'analyse du dossier que voici :

- Les propriétaires ont déjà débuté les travaux sans avoir fait de demande de permis car la propriétaire de l'immeuble n'y habite plus et les locataires ne connaissent pas la démarche. Depuis, les travaux sont arrêtés;
- Le cabanon aura le même type de revêtement extérieur que la maison;
- Aucune nuisance est à prévoir au voisinage;

ATTENDU QUE le CCU recommande au Conseil d'autoriser la demande de permis tel que déposée;

POUR CES MOTIFS :

**MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

1164

Il est proposé par Monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la demande de permis tel que déposée pour le 11 rue Brousseau.

**18. DEMANDE DE MODIFICATION DE LA LIMITE MUNICIPALE CONCERNANT LES LOTS
3 591 175-A, 3 951 175-B, 3 856 340-A ET 3 856 340-B**

RÉSOLUTION 2021-10-164

ATTENDU QUE les propriétaires des lots 3 591 175-A et B et 3 856 340-A et B ont déposé une plainte à la municipalité de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun concernant la localisation de la limite municipale entre la Municipalité et celle de Sainte-Croix-de-Lotbinière;

ATTENDU QUE cette plainte a initié une démarche de vérification de la limite municipale et des droits auprès du bureau de l'arpenteur-général (BAG) du Québec déposé par la MRC de Lotbinière;

ATTENDU QUE le BAG du Québec a complété son analyse en août 2021 au cours de laquelle il est démontré qu'effectivement les lots 3 591 175-A et 3 856 340-A devrait se retrouver sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun et non pas sur celui de la municipalité de Sainte-Croix-de-Lotbinière;

ATTENDU QUE la problématique remonte à la description officielle du territoire de la municipalité de Sainte-Croix, lors du regroupement du village et de la paroisse, qui ne concorde pas avec la description officielle du territoire de 1909 lors de la création de la municipalité de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun;

ATTENDU QUE pour corriger cette situation en défaut, les deux municipalités visées par la relocalisation de la limite municipale doivent adopter une résolution appuyant une demande de modification de la limite municipale au ministère des affaires municipales et de l'habitation (MAMH);

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur René Bergeron et résolu à l'unanimité des membres présents de déposer une demande de modification de la limite municipale concernant les lots 3 591 175-A, 3 591 175-B, 3 856 340-A et 3 856 340-B au ministère des affaires municipales et de l'habitation (MAMH).

**19. OCTROI DE MANDAT / RÉALISATION DE PLANS ET DEVIS POUR LA RÉFECTION DU RANG
DE LA PLAINE / MRC DE LOTBINIÈRE**

RÉSOLUTION 2021-10-165

ATTENDU QUE la Municipalité a réalisé la réfection de sections du rang et de la route de la Plaine en 2020;

ATTENDU QUE les sections qui n'ont pas été ciblées par la réfection nécessiteront le même type de travaux dans les prochaines années;

ATTENDU QUE la Municipalité juge à propos de prévoir déjà les plans et devis pour le tronçon résiduel du rang de la Plaine;

ATTENDU QUE pour pouvoir réaliser ces travaux, des plans et devis réalisés par un ingénieur sont nécessaires;

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière possède un service d'ingénierie en mesure de réaliser ce mandat, que c'est ce service qui a réalisé les plans et devis pour les autres sections en réfection en 2020 et que leur échancier proposé convient à la Municipalité;

MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

1165

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite avoir la possibilité de réaliser les travaux en 2022 et qu'ainsi, pouvoir réaliser un appel d'offres au cours du printemps ou de l'été 2022;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Fernand Brousseau et résolu à l'unanimité des membres présents d'octroyer le mandat de plans et devis pour la réfection de la section résiduelle du rang de la Plaine au service d'ingénierie de la MRC de Lotbinière.

20. APPROPRIATION DE SURPLUS / CHANGEMENTS DE LUMINAIRES EXTÉRIEURS ET INTÉRIEURS AU DEL / NORMAND CÔTÉ ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN INC.

RÉSOLUTION 2021-10-166

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé au remplacement de luminaires au DEL dans une partie du centre communautaire au cours de l'été 2021;

ATTENDU QUE ces travaux été inclus au contrat de rénovation octroyé à Construction SSL inc.;

ATTENDU QUE le sous-traitant choisi par l'entrepreneur pour les travaux d'électricité est Normand Côté entrepreneur électricien inc.;

ATTENDU QUE dans le cadre de ces travaux, la Municipalité est éligible à une subvention d'Hydro-Québec visant à encourager le remplacement d'appareils d'éclairage par ceux moins énergivores au DEL;

ATTENDU QUE cette subvention reste ouverte à recevoir d'autres travaux pendant une période d'environ une année;

ATTENDU QUE ces travaux sont des investissements rapidement rentables puisque le remplacement des appareils apporte une économie substantielle des coûts de consommation d'électricité;

ATTENDU QUE les luminaires extérieurs du terrain de baseball sont défectueux et qu'ils ne sont plus du tout en état de fonctionner;

ATTENDU QUE la Municipalité a fait faire une soumission à Normand Côté entrepreneur électricien inc. pour le remplacement de ces luminaires dans le cadre de la subvention;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite profiter au maximum de la subvention et du déplacement de l'entrepreneur pour la réalisation des travaux et profiter d'un meilleur prix;

ATTENDU QUE la Municipalité a fait faire des soumissions pour le remplacement des luminaires extérieurs de la patinoire et poursuivre la phase 2 du remplacement des luminaires intérieurs des bâtiments municipaux;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur René Bergeron et résolu à l'unanimité des membres présents d'octroyer le contrat de remplacement des luminaires à Normand Côté entrepreneur électricien inc. détaillé comme suit :

- Remplacement des luminaires extérieurs du terrain de baseball et tous les travaux nécessaires à la remise en état des équipements : 22 300,00\$ avant taxes applicables et avant subvention applicable de 11 357,00\$, coût réel des travaux de 10 943,00\$ avant taxes applicables;

MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

1166

- Remplacement des luminaires extérieurs de la patinoire : 9200,00\$ avant taxes applicables et avant subvention applicable de 4542,00\$, coût réel des travaux de 4658,00\$ avant taxes applicables;
- Phase 2 du remplacement des luminaires intérieurs dans les bâtiments municipaux : 16 620,00\$ avant taxes applicables et avant subvention applicable de 2531,00\$, coût réel des travaux de 14 089,00\$ avant taxes applicables;
- De payer le coût total du projet de 48 120,00\$ avant taxes applicables à même le surplus cumulé;
- De réaliser la demande de subvention applicable dans l'année qui suit, au montant de 18430,00\$;
- D'inscrire les dépenses résiduelles éligibles au programme d'aide financière PRABAM pour remboursement du coût réel de ces travaux.

21. OCTROI DE CONTRAT POUR L'INSTALLATION DE CAMÉRAS DE SURVEILLANCE ET LE REMPLACEMENT DES DÉTECTEURS DE FUMÉE DÉFECTUEUX / SERVICES DE SÉCURITÉ ADT CANADA INC.

RÉSOLUTION 2021-10-167

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à la mise à niveau du système d'alarme du centre communautaire;

ATTENDU QU'au cours de cette mise à niveau, il a été relevé que certains des détecteurs de fumée du système d'alarme était à remplacer;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé à la compagnie de faire une soumission de mise à niveau de ces appareils également et que le montant du remplacement s'élève à 3499,00\$ avant taxes applicables;

ATTENDU QU'entre-temps, la Municipalité a subi un acte de vandalisme dans la cour avant du centre communautaire;

ATTENDU QUE ce n'est pas la première fois que des équipements de la Municipalité sont victime d'acte de vandalisme de ce genre;

ATTENDU QUE la Municipalité a profité par la même occasion de demander une soumission pour l'installation de caméras de surveillance pour éviter ce genre d'évènements à nouveau;

ATTENDU QUE pour ces services, la Municipalité devrait déboursier un montant de 1900,00\$ avant taxes applicables et s'engager pour une durée de trois (3) ans avec des mensualités de 125,00\$;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite attendre avant l'octroi de contrat afin de comparer les prix avec d'autres fournisseurs de service;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents d'octroyer le contrat pour le remplacement des détecteurs de fumée défectueux à Services de sécurité ADT Canada inc. au montant de 3499,00\$ avant taxes applicables payé à même le budget courant et d'attendre pour se faire d'autres soumissions pour l'installation d'un système de surveillance par caméra.

22. ADOPTION DE LA POLITIQUE ET DU PLAN D'ACTION MADA-FAMILLE

**MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

1167

RÉSOLUTION 2021-10-168

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun s'est engagée à réaliser la mise à jour de sa politique familiale et de renouveler son accréditation de municipalité amie des aînés;

ATTENDU QUE le comité de pilotage représentant les familles et les aînés a participé à chaque étape de la réalisation de la mise à jour;

ATTENDU QUE les familles et les aînés ont été consultés dans le cadre de la mise à jour;

ATTENDU QUE les résultats issus de la consultation ont servi à l'élaboration du plan d'action;

ATTENDU QUE les partenaires ont été consultés afin de valider leur participation à la réalisation de la mise en œuvre du plan d'action;

ATTENDU QUE le plan d'action vise à répondre aux besoins des familles et des aînés;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter la politique MADA-Famille ainsi que son plan d'action.

23. DIVERS

23.1 OFFRE D'ACHAT / TERRAIN #22 DU PARC INDUSTRIEL / GESTION CAGC INC. (POINT REPORTÉ)

23.2 OFFRE D'ACHAT / TERRAINS #3-4-18-19 DU PARC INDUSTRIEL / RÉCUPÉRATION DELISLE INC. (POINT REPORTÉ)

24. PÉRIODE DE QUESTIONS

25. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 2021-10-169

Il est proposé par Monsieur Gaston l'Heureux et résolu à l'unanimité des membres présents de lever l'assemblée à 21h39.

Je, Annie Thériault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Je, Mathieu Roy, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a une disponibilité dans les fonds généraux de la Municipalité.

Madame Annie Thériault
Mairesse

Monsieur Mathieu Roy
Directeur général et secrétaire-trésorier

